

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TRAVAUX

Développement de la zone piétonne au centre-ville : début des travaux rue de la Paix

Comme cela a été présenté en réunion publique le 23 septembre 2020, la Ville va procéder à l'aménagement de la rue de la Paix, dans sa partie comprise entre la rue Carnot et la rue Président Favre, du 15 février au 18 juin inclus.

Afin d'apaiser la circulation rue de la Paix, celle-ci sera bientôt pavée et réservée aux piétons. Ces aménagements ont pour objectifs de faciliter et sécuriser la circulation des piétons.

Autre changement, l'accès au parking Carnot sera réservé aux riverains disposant d'un abonnement, grâce à une borne automatisée installée dans la rue, à son croisement avec la rue du Président Favre. Pour les riverains intéressés, un formulaire est téléchargeable sur www.annecy.fr/147-l-offre-pour-les-residents.htm ou auprès d'Annecy Parkings joignable au 04 50 33 87 99.

L'éclairage public, actuellement disparate et peu performant, sera remplacé par des équipements LED, plus économiques et écologiques. La rue sera végétalisée avec l'installation d'une douzaine de jardinières. La requalification entraînera enfin dans la mesure du possible la mise en accessibilité des pieds d'immeubles.

Coût pour la Ville : 341 000 € TTC (subvention de l'Etat dans le cadre du dispositif « France Relance » de 67 452 €, participation du SYANE de 42 000 €).

Incidence des travaux sur la circulation

- La circulation routière sera interdite sur la portion de la rue. Toutefois, ce chantier se déroulera sur demi chaussée afin de maintenir un accès piéton pour les riverains et pour les livraisons (horaires de livraison entre 6h et 11h) depuis les rues adjacentes.
- Les travaux débiteront côté pair, depuis la rue Carnot, jusqu'à la rue Président Favre, puis côté impair, dans la deuxième phase.
- L'accès au parking Carnot se fera depuis le 11 rue Sommeiller.
- La voie descendant la rue Président Favre depuis la rue Tochon vers la rue de la Paix, sera interdite à la circulation pour les besoins du chantier. Le stationnement y sera également interdit.
- La base de vie du chantier sera en partie installée sur l'esplanade à proximité du collège Raoul Blanchard, à l'intersection de la rue Président Favre et de la rue de la Paix et en partie sur la zone réservée au chantier rue Président Favre.

Les commerces resteront ouverts pendant les travaux.

Mairie d'Annecy

Direction Communication - Contact presse

Tél. 04 50 33 88 21

Mel presse@annecy.fr

<http://www.annecy.fr> / www.facebook.com/VilleAnnecy/ / www.instagram.com/villeannecy/